



Thônex

PERMANENCE IMPÔTS

Vous avez des difficultés à remplir votre déclaration d'impôts ?

Le service de la cohésion sociale de Thônex propose de vous aider.

De fin janvier à fin mars, la commune met à disposition un professionnel pour remplir votre déclaration d'impôt pour un montant de CHF 25.-



Vous trouverez les barèmes ainsi que tous les renseignements sur [www.thonex.ch/cohesion-sociale/permanence-impôts](http://www.thonex.ch/cohesion-sociale/permanence-impots)

Inscription :

**Dès le 4 décembre 2017 au service de la cohésion sociale de Thônex
La participation financière de CHF 25.- sera encaissée lors de l'inscription**

Le Conseiller administratif, Philippe Decrey